RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

11.65LAB

SASU au capital de 1 000 €

Siège social : 270 chemin Bovet

26450 PUY SAINT MARTIN
RCS ROMANS N° 909 178 220

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1er MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le premier mars,
A 09 heures,

Bov&Co, SC au capital de 50 100 €, sise 270 chemin Bovet 26450 PUY SAINT MARTIN, RCS ROMANS sous le numéro 984 260 158, représentée par Monsieur Quantin LAMANDE, Gérant.

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la Société ;

En la personne de Monsieur Quantin LAMANDE, Président

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Changement de Président,
- Mise à jour des statuts suite à apport de titres,
- Pouvoirs et frais.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique constate la démission de Monsieur Quantin LAMANDE de sa fonction de Président et décide de nommer en remplacement la société Bov&Co, SC au capital de 50 100 €, sise 270 chemin Bovet 26450 PUY SAINT MARTIN, RCS ROMANS sous le numéro 984 260 158, représentée par Monsieur Quantin LAMANDE, Gérant, à compter de ce jour.

DEUXIEME DÉCISION

Suite à la décision qui précède, ainsi qu'a l'apport de titres réalisé le 02 janvier 2024, l'Associée unique décide de modifier les statuts comme suit :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de MILLE €uros (1.000 €).

Suite à apport de titres réalisé le 02 janvier 2024, Il est divisé en 100 actions de 10 €uros chacune de même catégorie, entièrement souscrites et libérées, intégralement attribuées à :

- A la société Bov&Co 100 actions numérotées 1 à 100

Article 40 – NOMINATION DES DIRIGEANTS

L'article est supprimé.

TROISEME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associée unique.

La société Bov&Co
(Représentée par Monsieur Quantin LAMANDE, Gérant)



Bon pour acceptation des fonctions de Président